



Conseil général de la Sarthe

COMMISSION PERMANENTE Séance du vendredi 14 novembre 2014

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 14 novembre 2014, à 14 heures 40, les membres de la Commission Permanente du Conseil Général, sur convocation adressée le vendredi 7 novembre 2014 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau, Salle Michel d'Aillières, sous la présidence de M. Jean-Marie Geveaux, Président du Conseil général.

Les membres ci-après de la Commission Permanente ont été convoqués à la réunion :

M. Dominique Le Mèner, Vice-Président,
Mme Béatrice Pavy-Morançais, Vice-Présidente,
M. Jean-Pierre Chauveau, Vice-Président, *excusé, pouvoir à Mme Béatrice Pavy-Morançais*,
Mme Véronique Rivron, Vice-Présidente,
Mme Fabienne Labrette-Ménager, Vice-Présidente,
Mme Nicole Agasse, Vice-Présidente,
M. Fabien Lorne, Vice-Président,
M. Charles Somaré, Vice-Président,
M. Régis Vallienne, Vice-Président,
Mme Chantal Albagli, Vice-Présidente,
M. Pierre Touchard, Vice-Président,
M. Bernard Petiot, Vice-Président,
M. Gérard Brault, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe Chaudun, Membre de la Commission Permanente,
M. Christophe Counil, Membre de la Commission Permanente, *excusé*,
M. André Langevin, Membre de la Commission Permanente,
M. Michel Letellier-Canu, Membre de la Commission Permanente,
Mme Christiane N'Kaloulou, Membre de la Commission Permanente,
Mme Jacqueline Pédoya, Membre de la Commission Permanente, *excusée*,
M. Jean-Pierre Rossard, Membre de la Commission Permanente, *absent*,
M. Gérard Saudubray, Membre de la Commission Permanente, *excusé*,

Invités :

M. Hugues de MALEISSYE-MELUN, Directeur Général des Services et M. Pierrick BERRIGUIOT, Directeur de Cabinet assistaient également à la réunion.

*

* *

EMPLOI, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

1 - Actions économiques et touristiques - Emploi

Il est proposé à la Commission Permanente :

Au titre de l'économie : d'attribuer cinq prix au titre du concours cap création 2014 pour un total de 40 000 € ; une subvention de 50 000 € à la société GKN à Arnage, de 55 000 € à la société CII Industrielle au Mans et de 55 000 € à la société Vision Plast à Villaines sous Malicorne.

- de consolider en subvention 36 000 € versé à la société Cofamolds Industrie à Coulaines et d'annuler la part de l'aide non versée.

- d'accorder une aide à l'immobilier d'entreprise à la société CERPIMMO à la Ferté Bernard.

- de donner un avis favorable à l'attribution d'un Prêt de Développement Territorial à la société SARR au Mans.

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention entre le département et La Ruche Numérique.

Au titre du tourisme : d'accorder une subvention de 7 150,44 € à la commune de Parcé sur Sarthe pour la création d'un parcours pêche.

Accord de la Commission Permanente.

2 - Allocation - insertion

Il est proposé à la Commission permanente d'approuver les admissions en non valeur pour un montant total de 37 848,18 € soit 13 890,67 € au titre du RMI et 23 957,51 € au titre du RSA .

Accord de la Commission Permanente.

SOLIDARITÉ : ENFANCE-FAMILLE, PERSONNES AGÉES ET PERSONNES HANDICAPÉES

3 - Contrat urbain de cohésion sociale : participation du Conseil général au financement d'actions 2014 présentées par les villes d'Allonnes et du Mans

Il est proposé à la Commission permanente de participer aux financements des actions présentées par les villes d'Allonnes et du Mans, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour un montant de 14 815 €.

Accord de la Commission Permanente.

4 - Convention relative à l'action du café de la famille mise en place par la sauvegarde Mayenne Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente de reconduire le soutien du Conseil général à l'action du Café de la Famille, à hauteur de 23 000 € pour 2014 et d'habiliter le Président à signer la convention correspondante.

Accord de la Commission Permanente.

5 - Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à sept familles pour un montant de 5 600 €.

Accord de la Commission Permanente.

6 - Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans et des maisons d'assistantes maternelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer à l'association 'BABYCHOU', gestionnaire de la Maison d'assistants maternels du même nom, la somme de 1 650 €, correspondant au montant des factures fournies, en lien avec l'arrivée d'une 3ème assistante maternelle.

Accord de la Commission Permanente.

7 - Remise gracieuse de dette

Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis favorable à une demande de remise gracieuse de dette dans le cadre du contrôle d'effectivité de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.), pour un montant de 164,85 €.

Accord de la Commission Permanente.

RÉUSSITE ÉDUCATIVE : COLLÈGES ET TRANSPORTS

8 - Budget de fonctionnement des Collèges publics - Année 2014 Répartition dotation complémentaire

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention complémentaire de fonctionnement à six collèges qui en ont fait la demande pour faire face à des difficultés financières représentant une dépense globale de 14 000 €.

Accord de la Commission Permanente.

9 - Équipement matériel et mobilier dans les collèges publics

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 13 660,78 € pour l'équipement matériel et mobilier.

Accord de la Commission Permanente.

10 - Fonds Départemental des services d'hébergement

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 13 693,50 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

Accord de la Commission Permanente.

11 - Association UM - EA

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention de 2 000 € à l'Association UM - EA pour son action de promotion de l'Université du Maine à l'étranger.

Accord de la Commission Permanente.

12 - Convention multipartenariale Destineo relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire.

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention multipartenariale Destineo relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire.

Accord de la Commission Permanente.

13 - Participation du Département aux frais d'accompagnement relatifs aux transports des élèves des SIVOS et aux frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre :
- des frais d'accompagnement relatifs aux transports scolaires des élèves des SIVOS pour un montant de 5 240 €,
- des frais de transports des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 12 068 €.

Accord de la Commission Permanente.

14 - Admissions en non-valeurs au titre des transports scolaires - Exercice 2014

Il est proposé à la Commission permanente d'admettre en non-valeurs la somme de 361,68 € au titre des transports scolaires.

Accord de la Commission Permanente.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

15 - Représentation du Conseil général au sein du Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique

Il est proposé à la Commission permanente de désigner les représentants pour siéger et représenter le Conseil général au sein du Syndicat mixte sarthois d'Aménagement numérique (SmsAn).

Accord de la Commission Permanente.

16 - Proposition de répartition de l'aide départementale à la voirie communale 2014

Il est proposé à la Commission permanente de répartir la subvention d'aide à la voirie communale 2014 d'un montant total de 535 277 € pour les cantons de Château-du-Loir, du Lude, de La Flèche, de La Fresnaye-sur-Chédouet, du Grand-Lucé, de Marolles-les-Braults, de Montmirail, de Saint-Calais et de Vibraye.

Accord de la Commission Permanente.

17 - Déclassement et classement de voirie sur les Communes de Champrond et de Vibraye

Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser le déclassement et classement de voirie à Champrond et Vibraye et d'habiliter le Président à signer les actes se rapportant à ce déclassement/classement de voirie et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente.

18 - Dommage au domaine public routier et permission de voirie : admission en non-valeur

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'admission en non-valeur d'un titre de recette pour dommage au domaine public routier et d'un titre de recette pour une redevance de permission de voirie.

Accord de la Commission Permanente.

19 - Acquisitions et cessions

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession de parcelles aux riverains dans le cadre de la déviation de Saint-Calais ; - le transfert du Collège Henri Lefevre à Arnage au profit du Département ; - la cession de parcelles départementales à la SCI BENERMANS - Zone commerciale de BENER ; - l'acquisition de parcelles dans le cadre des travaux de doublement de la Rocade Nord Est du MANS et d'habiliter le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer les actes notariés et administratifs à intervenir et tous documents afférents à ces dossiers.

Accord de la Commission Permanente.

20 - Logement

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les aides suivantes au titre :

- de la délégation des aides à la pierre : 124 500 € à Sarthe Habitat pour la construction de soixante-douze logements.
- de l'aide départementale complémentaire aux PLAI : 105 000 € à Sarthe Habitat pour la construction de vingt-et-un logements.
- de l'aide départementale à la viabilisation de terrains communaux : 13 211 € pour la viabilisation préalable à la construction de trois logements PLAI.
- de l'aide départementale à la réhabilitation des logements sociaux : 105 325 € à trois opérateurs HLM pour la réhabilitation de cent vingt-huit logements.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, MM. Régis VALLIENNE et Pierre TOUCHARD, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

21 - Prêts pour l'amélioration de l'habitat des personnes âgées Admission en non-valeur

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer un prêt pour un montant de 2 400 €,
- d'autoriser l'admission en non valeur de la somme de 141,77 €.

Accord de la Commission Permanente.

AGRICULTURE, RURALITÉ ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

22 - Politique Territoriale Conventions de développement local

Il est proposé à la Commission permanente de prolonger par avenant la CDL de la Communauté de communes du Pays de l'Huisne sarthoise et de répartir une subvention de 16 100 € au titre de la dotation de base des CDL.

Accord de la Commission Permanente.

23 - Aménagement foncier lié à la LGV: soultes

Il est proposé à la Commission permanente de valider la liste des bénéficiaires de soultes à verser pour le compte de ERE dans le cadre des aménagements fonciers liés à la LGV. Ces soultes, d'un montant total de 240 696,75 € sont financées par ERE via le Conseil général maître d'ouvrage de l'aménagement foncier. Pour le transfert de parcelles drainées, une partie des soultes est financée par la structure qui reçoit les parcelles drainées.

Accord de la Commission Permanente.

24 - Agriculture

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder 8 401 € dans le cadre de la mise en place de culture de chanvre, destinés à vingt-et-un producteurs (agriculteurs) et 12 500 € à un particulier, dans le cadre de son projet de transformation à la ferme.

Accord de la Commission Permanente.

25 - Gestion de l'eau - Piézométrie

Il est proposé à la Commission permanente de solliciter l'aide financière de l'ONEMA pour la gestion du réseau piézométrique départemental pour la part Directive Cadre de l'Eau et d'autoriser le Président à signer la convention avec l'ONEMA précisant les modalités de partenariat.

Accord de la Commission Permanente.

26 - Aide départementale aux cours d'eau non domaniaux

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder, dans le cadre de l'aide aux cours d'eau non domaniaux, les subventions suivantes :

- 24 000 € au Syndicat du Dué et du Narais,
- 11 024 € au Syndicat intercommunal des bassins de la Vègre et des deux Fonts,
- 6 360 € au Syndicat intercommunal de la Vallée del'Erve et du Treulon.

Accord de la Commission Permanente.

27 - Nouveau classement en zones vulnérables

Il est proposé à la Commission permanente de donner un avis défavorable à la nouvelle proposition d'extension des zones vulnérables proposées en septembre 2014 sur la base des motifs suivants :

- incertitude sur le fondement scientifique des critères utilisés
- impact financier de la mise aux normes des exploitations concernées
- risque d'impact négatif sur l'élevage et l'industrie de la viande en Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

28 - Convention autorisant l'occupation et l'exploitation d'un terrain et d'une halte fluviale par la commune de Fillé-sur-Sarthe

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention autorisant l'occupation et l'exploitation d'un terrain et d'une halte fluviale par la commune de Fillé-sur-Sarthe .

Accord de la Commission Permanente.

29 - Acquisition d'un bateau de travail pour l'entretien des voies navigables

Il est proposé à la Commission permanente d'effectuer un virement d'autorisation de programme d'un montant de 60 000 € de l'opération concernant la réhabilitation des perrés 2014 vers l'opération relative à l'achat d'une barge à moteur.

Accord de la Commission Permanente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

30 - Environnement

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'émettre un avis favorable à une demande de remise de majoration et d'intérêts de retard relatif aux taxes départementales pour le CAUE et des espaces naturels sensibles,
- d'habiliter le Président à signer les conventions avec les Groupements de Chasse Locaux sur les Espaces Naturels Sensibles,
- d'accorder à la Communauté de communes du Pays Belmontais une subvention de 8 000 € pour équiper la déchèterie de Beaumont-sur-Sarthe d'un système de contrôle d'accès et de gestion informatique,
- de décider de subventionner sur la programmation prévisionnelle 2014 d'assainissement l'opération liée à la construction de la station de Villaines sous Malicorne pour un montant de 136 100 € et au titre des plantations de haies champêtres les subventions suivantes : particuliers 12 043,50 € et frais d'ingénierie 2 660 €.

Accord de la Commission Permanente.

31 - Convention de groupement de commandes - marché à bons de commande 'contrôle technique des ouvrages électriques'

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention de groupement de commandes et d'autoriser le syndicat départemental d'énergie de la Vendée à engager des démarches pour la passation d'un marché à bon de commandes pour le contrôle technique des ouvrages électriques.

Accord de la Commission Permanente.

CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS

32 - Patrimoine

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'attribuer 3 000 € à des associations patrimoniales et 2 000 € à l'association des Vieilles Maisons Françaises pour la remise du prix à Madame Hachette de Chemiré-le-Gaudin.
- d'autoriser le Président à signer la convention de dépôt du Musée des 24H.
- d'attribuer une subvention complémentaire de 10 000 € au Centre culturel de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente.

Mmes Véronique RIVRON, Chantal ALBAGLI et M. Charles SOMARE, membres du Conseil d'administration du Centre Culturel de la Sarthe, ne prennent part ni au débat ni au vote.

33 - Actions culturelles

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € au titre du schéma départemental des enseignements artistiques,
- 71 527 € au titre de la création et de la diffusion.

Accord de la Commission Permanente.

Mme Véronique RIVRON, membre du Conseil d'administration de « Les Quinconces – l'Espal », ne prend part ni au débat ni au vote.

- 34 - Conventions de partenariat pour le développement de la lecture publique**
Il est proposé à la Commission permanente, d'approuver et d'habiliter le Président à signer les conventions de partenariat avec :
- la commune de Tennie dans le cadre du Schéma départemental de lecture publique,
- la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de la Sarthe, l'Association 'Graines d'Images' et le Lycée Paul Scarron à Sillé-le-Guillaume, dans le cadre de la programmation des actions culturelles du Contrat Territoire Lecture.
Accord de la Commission Permanente.
- 35 - Dotations cantonales pour les associations sportives et culturelles**
Il est proposé à la Commission permanente de se prononcer sur la répartition proposée dans le cadre des dotations allouées aux associations sportives et culturelles pour un montant total de 37 243 €.
Accord de la Commission Permanente.
M. Bernard PETIOT, Président de l'association le Monde de l'âne et membre du comité des fêtes de Cherisay, ne prend part ni au débat ni au vote.
- 36 - Aides aux sports - Soutenir le sport amateur**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 36 678 € au titre des aides aux sports.
Accord de la Commission Permanente.
- 37 - Actions Sportives Promotionnelles**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit global de 56 000 € destinés aux différentes associations du Département.
Accord de la Commission Permanente.
- 38 - Sports Mécaniques**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une subvention de 5 000 € pour l'Association le Cercle Rossi 69.
Accord de la Commission Permanente.

FINANCES, RESSOURCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 39 - Demande de garantie d'emprunt OPH Sarthe Habitat**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour un emprunt global d'un montant de 263 919 € destiné à financer la réhabilitation de neuf logements locatifs situés à Saint-Vincent des Prés, Notre Dame du Pé, Précigné et Bouloire.
Accord de la Commission Permanente.
Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Présidente de Sarthe Habitat, MM. Régis VALLIENNE et Pierre TOUCHARD, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 40 - Demande de garantie d'emprunt OGEC Notre Dame de La Flèche**
Il est proposé à la Commission permanente d'accorder sa garantie, à hauteur de 50 %, à l'OGEC Notre Dame de La Flèche, pour un emprunt d'un montant de 850 000 € destiné à financer des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et à la réfection du gymnase du collège.
Accord de la Commission Permanente.
- 41 - Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle**
Il est proposé à la Commission Permanente de distribuer le produit du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Pour 2014, le montant à partager s'élève à 2 873 272 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 42 - Fonds de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation (TADÉM)**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir le produit des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement entre les communes de moins de 5 000 habitants. Le montant du fonds de péréquation départemental 2013 à redistribuer s'élève à 5 917 610,79 €.
Accord de la Commission Permanente.
- 43 - Associations diverses**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :
- 500 € au Collectif pour une terre plus humaine,
- 2 000 € à l'AFM - coordination Téléthon 72,
- 2 500 € à la FTM CGT.
Accord de la Commission Permanente.
- 44 - Partenariats associatifs**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 6 800 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président à signer les conventions.
Accord de la Commission Permanente.
- 45 - Partenariat MEDIA - RADIO CARTABLE FM**
Il est proposé à la Commission permanente le versement d'une subvention de 3 300 € à Radio Cartable FM du collège Berthelot au Mans.
Accord de la Commission Permanente.
- 46 - Mise à disposition d'un agent non titulaire auprès de la Mission Locale Nord Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent non titulaire.
Accord de la Commission Permanente.

47 - Convention partenariale entre les Départements ligériens et l'UGAP, centrale d'achat Désistement du Conseil général du Maine et Loire

Il est proposé à la Commission permanente :

- de constituer un groupement de fait avec les Départements de la Loire Atlantique et de la Vendée afin de satisfaire nos besoins dans l'univers «informatique et consommables» auprès de l'UGAP, centrale d'achat,
- habiliter le Président à signer la convention de partenariat correspondante annexée à la présente délibération, pour une durée de 3 ans, avec un montant estimatif d'engagement de 600 000 € HT par an pour notre département.

Accord de la Commission Permanente.

AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRES, INFRASTRUCTURES ET ROUTES

48 - Conventions d'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental et définition de l'entretien ultérieur pour la réalisation d'un accès sur la RD 313 et d'aménagements paysagers dans le cadre de la zone commerciale de Béner

Il est proposé à la Commission Permanente d'habiliter le Président à signer deux conventions d'autorisation du Domaine public routier départemental avec les sociétés Benermans, Ikéa Développement, Meuble Ikéa France pour la zone commerciale de Béner

Accord de la Commission Permanente.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 H 40.

*
* * *

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,



Jean-Marie GEVEAUX

Affiché le :

Retiré le :